

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 158 – ÉDITION DU 15 FÉVRIER 2021**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY**

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 15 février 2021-**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

**Bureau du conseil d'administration du 19 février 2021**

- DÉLIBÉRATION N°D2021\_008 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 15 janvier 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_009 Autorisation de signature de l'avenant n°3 de renouvellement du contrat de location du Centre de Première Intervention intégré (CPIi) de Blénod-les-Toul
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_010 Modification de la délibération D2020\_118 du Bureau du 10 novembre 2020 sur le lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la construction du Centre d'Incendie et de Secours interdépartemental de Villerupt
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_011 Autorisation de signature d'une convention de répartition foncière entre la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), la commune de Villerupt et le SDIS 54
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_012 Autorisation de signature d'avenant à un marché public. Fourniture de fourgons pompe-tonne.
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_013 Autorisation de signature d'avenant à un marché public. Fourniture de véhicules légers.
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_014 Contrat de recrutement sur le poste de médecin-chef du SSSM

**2– Arrêtes réglementaires**

- Arrêté SDIS N°SSSM 2021-1 fixant la liste des médecins habilités à effectuer les visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que le contrôle médical à l'aptitude à la conduite
- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-177 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe au titre de l'année 2021 pour le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-178 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe au titre de l'année 2021 pour le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-135 fixant pour l'année 2021 le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnel pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-179 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2021 pour le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-80 fixant pour l'année 2021 le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnel pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N° BDGRH2021-180 fixant le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 2eme classe au titre de l'année 2021 pour le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 19 FÉVRIER 2021**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 19 FÉVRIER 2021

---

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_008**      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2021

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 15 janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_009**      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION INTÉGRÉ (CPII) DE BLÉNOD-LES-TOUL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 4 avril 2012 portant sur le contrat de location entre la commune de Blénod-les-Toul et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°3 au contrat de location du Centre de Première intervention intégrée (CPII) de Blénod-les-Toul,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_010**      MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2020\_118 DU BUREAU DU 10 NOVEMBRE 2020 SUR LE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS INTERDÉPARTEMENTAL DE VILLERUPT

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération D2020\_118 du Bureau du Conseil d'administration du SDIS du 10 novembre 2020,

Vu le protocole de coopération relatif à la construction d'une centre d'incendie et de secours interdépartemental entre les SDIS de Meurthe et Moselle du 28 mai 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la notice explicative telle que présentée en annexe,
- **autorise** l'engagement d'une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation du projet de construction d'un centre d'incendie et de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration du SDIS à saisir le Préfet de Meurthe-et-Moselle d'une demande de déclaration d'utilité publique du projet et d'ouverture d'une enquête parcellaire,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration du SDIS à solliciter l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_011** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉPARTITION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA), LA COMMUNE DE VILLERUPT ET LE SDIS 54

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération D2020-118 du bureau du Conseil d'administration du SDIS du 10 novembre 2020 et sa proposition de modification présentée lors de la séance du bureau du 19 février 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de répartition foncière entre la CCPHVA, la commune de Villerupt et le SDIS, telle que figurant en annexe,

- **autorise** le président du Conseil d'administration à la signer.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_012** AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. FOURNITURE DE FOURGONS POMPE-TONNE.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché public n° 2019GPTCDEFPT relatif à la fourniture de fourgons pompe-tonne,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 du marché n° 2019GPTCDEFPT relatif à la fourniture de fourgons pompe-tonne attribué à GIMAEX FIRE TRUCKS dont les termes sont joints en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_013** AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché public n° 2020GPTVL relatif à la fourniture de véhicules légers,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 du marché n° 2020GPTVL relatif à la fourniture de véhicules légers attribué à RENAULT RETAIL GROUP STRASBOURG dont les termes sont joints en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_014** CONTRAT DE RECRUTEMENT SUR LE POSTE DE MÉDECIN-CHEF DU SSSM

Le Bureau du conseil d'administration,  
Vu le projet de contrat joint au présent rapport,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement du Dr. Sébastien METZ sur la base de l'article 3-3 , alinéa 2 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2021.

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE N° SSSM 2021-1 FIXANT LA LISTE DES MEDECINS HABILITES A EFFECTUER LES VISITES MEDICALES D'APTITUDE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES AINSI QUE LE CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE**

**LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants,

**VU** le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L.723-1 et suivants et R.723-1 et suivants,

**VU** le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Sapeurs-Pompiers Volontaires,

**VU** l'arrêté SSSM2019-03 fixant la liste des médecins habilités à effectuer les visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que le contrôle médical à l'aptitude à la conduite,

**VU** la circulaire du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs,

**VU** les personnels du service de santé et de secours médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle possédant la formation initiale ou continue à la détermination de l'aptitude médicale définie par l'arrêté du 6 mai 2000,

**VU** l'avis de la commission consultative du service de santé et de secours médical,

**SUR** proposition du Médecin-Chef,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** : Les membres du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours dont les noms suivent, sont habilités à la détermination de l'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Sapeurs-Pompiers Volontaires :

▪ **Direction Départementale** :

Médecin Lieutenant-Colonel Fabrice ARGUELLO

Médecin Capitaine DESROZIERS Milène

Médecin Commandant SELTON Olivier \*

Médecin Psychiatre RODRIGUES Romain \*

▪ Groupement Territorial/Centre :

Médecin Commandant	ADAM Luc	PONT-A-MOUSSON/TOUL
Médecin Commandant	ARNOLD-DEVAUX Catherine	PONT-A-MOUSSON/TOUL
Médecin Capitaine	BERTIN Xavier	SSSM
Médecin Commandant	BOURZEIX Cédric	PONT-A-MOUSSON/TOUL
Médecin Commandant	BRAUN Christian	PAYS HAUT/BRIEY
Médecin Commandant	BRAUN Jean-François	PAYS HAUT/LONGWY
Médecin Commandant	CHASTAGNER Nathalie	NANCY/NANCY JOFFRE
Médecin Commandant	CORRIGER Joséphine	SSSM
Médecin Commandant	DUMAS Alain	NANCY/NANCY JOFFRE
Médecin Capitaine	DUVAL Frédérique	SSSM
Médecin Capitaine	FELTIN Sylvain	SSSM
Médecin Capitaine	GEHIN Mathilde	SSSM
Médecin Capitaine	GROSJEAN Alexandre	SSSM
Médecin Capitaine	HAMEL Laurène	SSSM
Médecin Commandant	HUMBERT Pascal	PONT-A-MOUSSON/TOUL
Médecin Capitaine	JACQUOT Pierre	LUNEVILLOIS/LUNEVILLE
Médecin Capitaine	LAPOSTOLET Isabelle	SSSM
Médecin Capitaine	LOUVET Elisabeth	SSSM
Médecin Commandant	MAISON François	LUNEVILLOIS/LUNEVILLE
Médecin Capitaine	METAHRI Ryma	SSSM
Médecin Commandant	MALHOMME Laurent	PAYS HAUT/LONGWY
Médecin C	MOUGEOT Thomas *	SSSM
Médecin Commandant	PAVLJASEVIC Anto	PONT-A-MOUSSON/TOUL/BLENOD
Médecin Capitaine	PRUNIER Benjamin	SSSM
Médecin Capitaine	SILVESTRI Gérard	PAYS HAUT/BRIEY
Médecin Commandant	THOMAS Jean-Yves	LUNEVILLOIS/BAYON
Médecin Capitaine	VIELLARD Mathieu	SSSM
Médecin Lieutenant	VERGIER Jacques *	SSSM
Médecin Capitaine	VINCKEL Eric	PONT-A-MOUSSON/PONT-A-M.
Médecin Commandant	WAGNER Philippe	LUNEVILLOIS/ GERBEVILLER

**ARTICLE 2 :** Les médecins figurants à l'article 1 sont également habilités à établir l'aptitude à la conduite des véhicules de service en application de la circulaire du 3 août 2012 (à l'exception des médecins signalés par \*).

**ARTICLE 3** Sous le contrôle des médecins visés à l'article 1, les infirmiers Sapeurs-Pompiers du Service de Santé et de Secours Médical collaborent à la réalisation des visites médicales d'aptitude.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté SSSM2019-3 du 7 mai 2019 est abrogé.

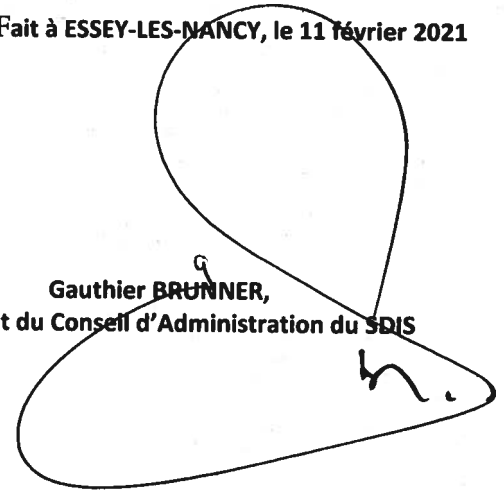
**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la Préfecture de Meurthe et Moselle pour actualisation de la liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à examiner les Sapeurs-Pompiers titulaires d'un permis de conduire afin de statuer sur l'aptitude de ces derniers à la conduite des véhicules terrestres à moteurs (groupe léger et groupe lourd).

**ARTICLE 7** : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de  
et de secours de Meurthe-et-Moselle.

**Fait à ESSEY-LES-NANCY, le 11 février 2021**

**Gauthier BRUNNER,**  
**Président du Conseil d'Administration du SDIS**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom, with a small flourish on the right side.

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 054-285400016-20210211-A\_SSM2021\_1-AR



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N° **BDGRH2021-177** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2021, est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	HERR MARTIN Sylvie
2	BLAISE Laura

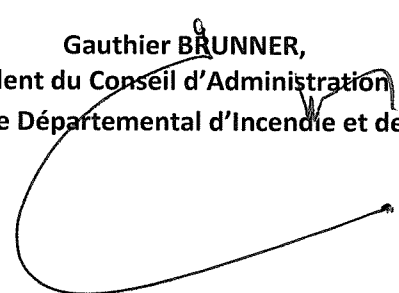
La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est de 100 % et de 0 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 100 % et de 0 %.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N° **BDGRH2021-178** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2021, est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	ROYER Nelly
2	TARDIF Marion

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> est de 75 % et de 25 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 100 % et de 0 %.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

**Transmission dématérialisée :** Paierie





ARRETE SDIS N° BDGRH2021-135 FIXANT POUR L'ANNEE 2021  
LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE  
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS  
DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-  
MOSELLE -

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**SUR** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'**Adjudant** de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2021** comme suit :

N° ORDRE	AFFECTATION ACTUELLE	NOM	PRENOM
1	CIS NANCY VANDOEUVRE	COLIN	Stéphane
2	CODIS/CTA	LEFEBVRE	Loïc
3	CODIS/CTA	WAGENMANN	Aurélia
4	CIS NANCY VANDOEUVRE	CASSE	Elvis
5	CIS LUNEVILLE	BAROTTE	Olivier

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjudant de SPP est de 19.15% et de 80.85%. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 20,0% et de 80,0%.

**17.02**

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER**  
**Président du Conseil d'Administration**  
**Du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée - Paierie



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N° **BDGRH2021-179** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2021, est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	GOGUET Jérôme

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est de 67 % et de 33 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 0 % et de 100 %.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paerie





REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° BDGRH2021-80 FIXANT POUR L'ANNEE 2021  
LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CAPORAL-CHEF  
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS  
DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-  
MOSELLE -

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**SUR** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps départemental ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau d'avancement au grade de **Caporal-Chef** de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2021** comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
1	CSP NANCY	HERIAT	Thibault
2	CSP NANCY	WEIDMANN	Thomas
3	CSP NANCY	MANGIN	Coralie
4	CSP NANCY	SOURDIN	Kévin
5	CSP NANCY	PAULY	Florian
6	CSP NANCY	TOUSSAINT	Donovan
7	CSP NANCY	MONTGENIE	Damien

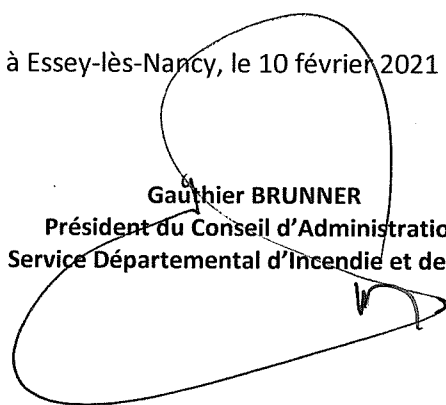
La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade de caporal-chef de SPP est de 14,3 % et de 85,7 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 14,3 % et de 85,7 %.

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER**  
Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N° **BDGRH2021-180** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2021, est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	CARTAUX Pascal

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe est de 0 % et de 100 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 0 % et de 100 %.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 février 2021

**Gauthier BRUNNER,**  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie